



Serving a world in motion  
Au service d'un  
monde en mouvement  
[navcanada.ca](http://navcanada.ca)

# **RAPPORT DE GESTION**

## **SUR FORMULAIRE 51-102A1**

**TRIMESTRE CLOS LE**

**30 NOVEMBRE 2023**

**Le 10 janvier 2024**



Serving a world in motion  
Au service d'un  
monde en mouvement  
navcanada.ca

## TABLE DES MATIÈRES

<b>INTRODUCTION</b> .....	1
Mise en garde concernant les informations prospectives .....	1
Activités de NAV CANADA .....	2
Stratégie financière et réglementation des tarifs .....	2
Principales questions financières .....	4
Faits saillants financiers .....	5
<b>RÉSULTATS D'EXPLOITATION</b> .....	7
Produits .....	7
Charges d'exploitation .....	9
Autres (produits) et charges .....	10
Mouvements du compte de stabilisation des tarifs .....	10
Mouvement net des comptes de report réglementaires .....	11
<b>GESTION FINANCIÈRE ET GESTION DU CAPITAL</b> .....	12
Flux de trésorerie .....	12
Liquidités et stratégie de financement .....	13
Obligations contractuelles et engagements .....	15
Gestion du capital .....	16
Gestion des risques financiers .....	16
Cotes de crédit .....	17
<b>RÉSULTATS TRIMESTRIELS</b> .....	18
Informations financières trimestrielles (non audité) .....	18
<b>INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES</b> .....	19
Couverture par le bénéfice et les flux de trésorerie .....	19
Transactions avec des parties liées .....	19
Méthodes comptables .....	20
Principales estimations comptables et jugements .....	20
<b>CONTRÔLES INTERNES ET PROCÉDURES</b> .....	20

**NAV CANADA**  
**RAPPORT DE GESTION**  
**PREMIER TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2024**  
**(en millions de dollars canadiens)**

---

## **INTRODUCTION**

Le présent rapport de gestion porte sur la situation financière, les résultats d'exploitation, le résultat global et les flux de trésorerie consolidés intermédiaires non audités au 30 novembre 2023 et pour le trimestre clos à cette date (le « premier trimestre de l'exercice 2024 ») de NAV CANADA (aussi désignée dans le présent rapport de gestion comme « nous », « nos » ou la « Société »). Il doit être lu à la lumière de nos états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités du premier trimestre de l'exercice 2024 (les « états financiers du premier trimestre de l'exercice 2024 »), de nos états financiers consolidés annuels audités et des notes y afférentes pour l'exercice clos le 31 août 2023 (l'« exercice 2023 »), de notre rapport de gestion annuel de l'exercice 2023 ainsi que de notre notice annuelle pour l'exercice 2023 datée du 19 octobre 2023 (la « notice annuelle de l'exercice 2023 »). De plus amples renseignements sur NAV CANADA, y compris nos états financiers du premier trimestre de l'exercice 2024 et de l'exercice 2023, notre rapport de gestion annuel de l'exercice 2023 ainsi que notre notice annuelle de l'exercice 2023, sont disponibles sur le Système électronique de données, d'analyse et de recherche + (« SEDAR+ »), au [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca).

Nos états financiers sont établis en dollars canadiens (« \$ CA »), sont conformes aux normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB ») et comprennent les comptes de NAV CANADA et de ses filiales. Nos états financiers du premier trimestre de l'exercice 2024 ont été dressés conformément à la Norme comptable internationale (« IAS ») 34, *Information financière intermédiaire*. Toutes les informations présentées ont été arrondies au million de dollars près, à moins d'indication contraire. Notre Comité de la vérification et des finances a examiné le présent rapport de gestion, lequel a été approuvé par le conseil d'administration (le « conseil ») de la Société le 10 janvier 2024 avant d'être déposé.

### **Mise en garde concernant les informations prospectives**

Le présent rapport de gestion et plus particulièrement, sans toutefois s'y limiter, la rubrique « INTRODUCTION – Principales questions financières » contiennent certains énoncés sur les attentes de NAV CANADA. Ces énoncés se distinguent généralement par l'utilisation de termes comme « anticiper », « planifier », « croire », « avoir l'intention de », « s'attendre à », « estimer », « se rapprocher », « prévoir » ainsi que d'autres termes semblables ou verbes conjugués au conditionnel ou au futur tels que « peut », « sera » « devra », « devrait » et « pourrait » ou la forme négative de ceux-ci. Étant donné que ces énoncés prospectifs sont assujettis à des risques et incertitudes futurs, les résultats réels peuvent différer de ceux fournis, explicitement ou implicitement, dans ces énoncés et les différences pourraient être marquées. Les risques et les incertitudes qui pèsent sur la Société comprennent, notamment, l'agitation géopolitique, les attaques terroristes et la menace de telles attaques, les guerres, les épidémies ou les pandémies, les interventions de l'État et les avis aux voyageurs et restrictions s'y rapportant, les changements climatiques et les facteurs environnementaux (y compris les systèmes météorologiques et autres phénomènes et éléments naturels sur lesquels les activités de l'homme ont un effet), les attaques visant la cybersécurité, les négociations collectives, les arbitrages, l'embauche, la formation et le maintien en poste du personnel, les conditions du secteur de l'aviation en général, la circulation aérienne, l'utilisation des télécommunications et des moyens de transport terrestre au détriment du transport aérien, la conjoncture des marchés financiers et de l'économie, la capacité de percevoir les redevances d'usage et de réduire les charges d'exploitation, les variations des taux d'intérêt, les modifications des lois, y compris les changements fiscaux, les changements défavorables de la réglementation ou des poursuites et les litiges. Certains de ces risques et de ces incertitudes sont exposés dans la rubrique « Facteurs de risque » de notre notice annuelle de l'exercice 2023.

Les énoncés prospectifs contenus dans le présent rapport de gestion traduisent nos attentes en date du 10 janvier 2024 et peuvent changer après cette date. Les lecteurs du présent rapport de gestion sont priés de ne pas se fier indûment à tout énoncé prospectif. Nous déclinons toute intention ou toute obligation de mettre à jour ou de réviser tout énoncé prospectif par suite de nouvelles informations ou d'événements futurs ou pour toute autre raison, sauf si les lois sur les valeurs mobilières applicables l'exigent.

**NAV CANADA**  
**RAPPORT DE GESTION**  
**PREMIER TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2024**  
**(en millions de dollars canadiens)**

---

### Activités de NAV CANADA

Société du secteur privé sans capital social, NAV CANADA exploite le système de navigation aérienne civile (le « SNA ») du Canada partout au pays. Le SNA a été acquis auprès du Gouvernement du Canada en 1996 pour un prix d'achat de 1,5 milliard de dollars. Nous fournissons des services aux propriétaires et aux exploitants d'aéronefs, notamment des services de contrôle de la circulation aérienne, des services d'information de vol, des bulletins météorologiques, des services consultatifs d'aéroport, des services d'information aéronautique et des aides à la navigation, dans l'espace aérien sous le contrôle du Canada.

Notre activité principale consiste à gérer et à exploiter le SNA du Canada et les services connexes, et ce, d'une manière sécuritaire, efficiente et rentable, tant dans l'espace aérien sous le contrôle du Canada que dans l'espace aérien international dont la responsabilité a été cédée au Canada en vertu d'ententes internationales.

Notre mandat est présenté dans notre Objectif commun, soit Assurer la sécurité de l'espace aérien du Canada : *façonner l'avenir des services de navigation aérienne*. Notre objectif commun s'appuie sur quatre piliers :

- La sécurité est au cœur de toutes nos activités – Elle fait partie intégrante de tout ce que nous faisons et continue de croître à mesure que l'industrie évolue.
- L'innovation est la clé – Moderniser le système de navigation aérienne du Canada pour offrir une valeur ajoutée à nos clients nous passionne.
- L'expertise est la pierre angulaire – Les compétences, l'agilité, le leadership et la collaboration de nos employés jouent un rôle décisif.
- Les partenariats sont essentiels – Nos partenariats aident l'industrie de l'aviation à améliorer son efficacité et contribuent à créer un avenir durable du point de vue environnemental.

### Stratégie financière et réglementation des tarifs

Notre stratégie financière consiste à nous acquitter de notre mandat à l'égard des services essentiels tout en maintenant une situation financière solide, reflétée en partie par les cotes de crédit élevées que nous obtenons sur les marchés financiers. Pour maintenir cette solide situation, il convient de recourir à des méthodes prudentes qui assurent un équilibre entre les intérêts de nos principales parties intéressées tout en respectant nos obligations réglementaires et contractuelles.

Quand vient le temps d'établir de nouvelles redevances d'usage ou de réviser les redevances existantes, nous devons respecter les paramètres de la loi régissant nos activités, soit la *Loi sur la commercialisation des services de navigation aérienne civile* (la « Loi sur les SNA »), qui nous empêche d'établir les redevances d'usage à un montant supérieur à celui dont nous avons besoin pour répondre à nos besoins financiers relativement à la prestation de services de navigation aérienne. Aux termes de ces principes, le conseil approuve le montant et le calendrier des modifications à apporter aux redevances d'usage. Le conseil approuve également le budget annuel de la Société, dans lequel les montants devant être recouverts au moyen des redevances d'usage sont établis pour l'exercice suivant.

Lorsqu'elle établit les redevances d'usage, la Société surveille, entre autres choses, les éléments suivants et en tient compte :

- a) les exigences réglementaires en regard de la prestation de services de navigation aérienne;
- b) les chiffres réels et les prévisions en matière de circulation aérienne;
- c) les besoins financiers et les besoins en matière d'exploitation de la Société, y compris le solde actuel et prévu du compte de stabilisation des tarifs et la mesure dans laquelle les charges d'exploitation varient et peuvent être réduites;
- d) le recouvrement en trésorerie des cotisations aux régimes de retraite;
- e) les mises à jour de nos prévisions financières, de nos obligations financières et celles au titre du service de la dette, ainsi que des ratios de couverture financière qui en découlent.

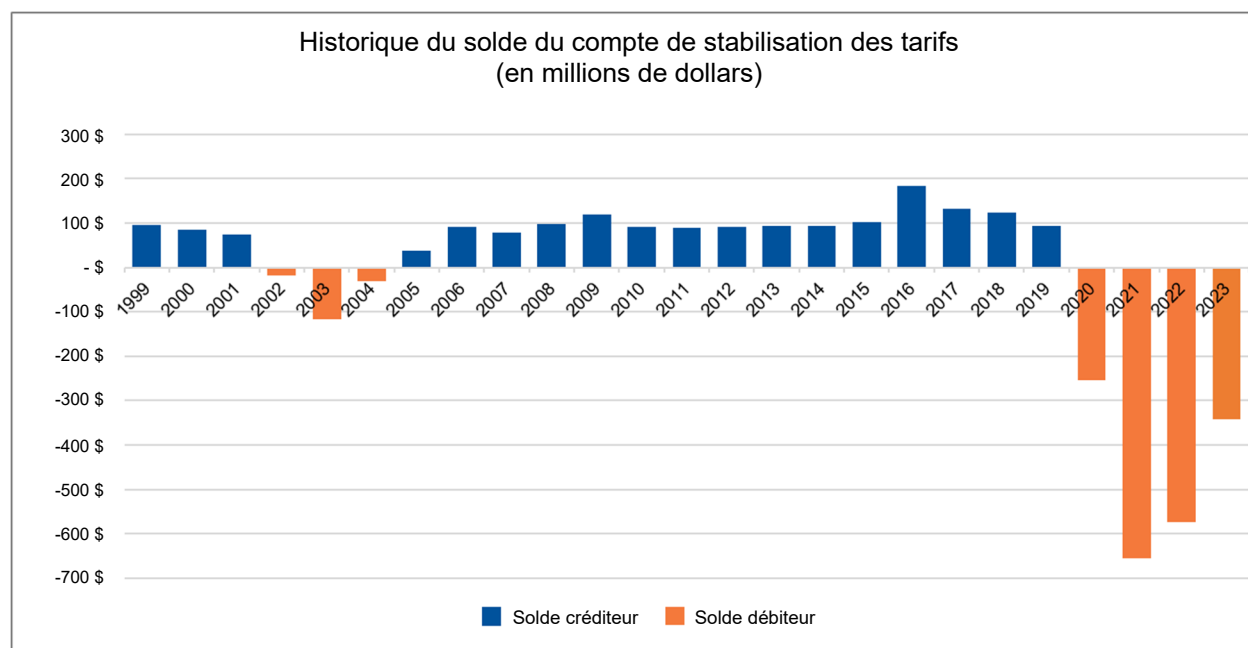
**NAV CANADA**  
**RAPPORT DE GESTION**  
**PREMIER TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2024**  
**(en millions de dollars canadiens)**

---

Étant donné que les produits et les charges réels vont différer des prévisions, l'établissement des redevances futures nécessite le recours à une méthode qui tient compte des écarts. Il est également nécessaire de pallier l'incidence immédiate des facteurs imprévisibles, principalement les fluctuations des volumes de circulation aérienne découlant d'événements imprévus. Le recours à un mécanisme de « stabilisation des tarifs » nous permet d'atteindre ces objectifs.

Nos états financiers tiennent compte de l'incidence de la réglementation des tarifs. C'est pourquoi le moment de la constatation de certains produits et charges diffère de celui qui serait autrement attendu de sociétés qui ne sont pas soumises à des lois de réglementation régissant le niveau de leurs redevances. À titre d'exemple, nous ajustons notre résultat net au moyen de virements au compte de stabilisation des tarifs ou provenant de celui-ci, en fonction des écarts par rapport aux montants qui ont été utilisés lors de l'établissement des redevances d'usage. Si nos produits réels devaient dépasser nos charges réelles, l'excédent serait inscrit comme un crédit au compte de stabilisation des tarifs, et il serait remis aux clients au moyen des redevances d'usage futures. Réciproquement, si les produits réels devaient être inférieurs aux charges réelles, l'insuffisance serait inscrite comme un débit dans le compte de stabilisation des tarifs, et elle serait récupérée auprès des clients au moyen des redevances d'usage futures (se reporter à la rubrique « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Mouvements du compte de stabilisation des tarifs »).

Le tableau qui suit présente les variations annuelles du compte de stabilisation des tarifs au fil du temps.



Par ailleurs, pour certaines transactions dont l'échéancier des flux de trésorerie diffère sensiblement du moment de la comptabilisation, la Société comptabilise des débits ou des crédits au titre des comptes de report réglementaires afin d'ajuster la comptabilisation pour tenir compte de la période au cours de laquelle ces transactions seront prises en compte aux fins de l'établissement des tarifs. Ces transactions sont généralement prises en compte aux fins de l'établissement des tarifs lorsque les montants doivent être réalisés en trésorerie (se reporter à la rubrique « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Mouvement net des comptes de report réglementaires »).

**NAV CANADA**  
**RAPPORT DE GESTION**  
**PREMIER TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2024**  
**(en millions de dollars canadiens)**

---

Nous visons à inscrire à l'état consolidé du résultat net des résultats financiers qui correspondent au seuil de rentabilité à la clôture de chaque exercice, après l'application de la comptabilité des activités à tarifs réglementés. Du fait des variations saisonnières et d'autres fluctuations des volumes de circulation aérienne attribuables notamment à la pandémie de COVID-19, et étant donné que la plupart de nos coûts sont fixes, nos résultats financiers trimestriels pourraient ne pas atteindre le seuil de rentabilité après l'application de la comptabilité des activités à tarifs réglementés. Cette situation est illustrée dans le tableau sous « RÉSULTATS TRIMESTRIELS – Informations financières trimestrielles (non audité) ».

### Principales questions financières<sup>1</sup>

Les éléments suivants ont eu une incidence considérable sur la situation financière de la Société.

#### 1. Circulation aérienne et redevances d'usage

Au cours du trimestre clos le 30 novembre 2023, les volumes de circulation aérienne, calculés en unités de redevances pondérées (qui reflètent le nombre de vols facturables, la taille des aéronefs et les distances parcourues dans l'espace aérien canadien ainsi que les redevances perçues en fonction des mouvements dans l'espace aérien), ont augmenté de 7,4 % en regard de la période correspondante de l'exercice 2023. Le budget annuel pour l'exercice 2024 reflète une croissance de la circulation aérienne de 7,1 %.

Le 18 décembre 2023, la Société a annoncé une révision de ses redevances d'usage à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 et elle réduira ses redevances globales de 5,57 % en moyenne. La Société a observé une forte demande pour le transport aérien et le retour des tendances saisonnières du trafic aérien, accompagnés d'une croissance additionnelle, malgré les incertitudes économiques. Cette révision permet à la Société d'adopter une approche équilibrée pour son redressement financier tout en respectant ses règles de tarification. Les redevances révisées reposent sur une approche équilibrée comprenant le rétablissement de la résilience financière de la Société, l'investissement dans la sécurité et la prestation de services, ainsi que le soutien au secteur en recouvrant le manque à gagner du compte de stabilisation des tarifs sur une période prolongée.

#### 2. Compte de stabilisation des tarifs

Au 30 novembre 2023, le compte de stabilisation des tarifs affichait un solde débiteur de 285 \$. Au cours du premier trimestre de l'exercice 2024, le solde débiteur du compte de stabilisation des tarifs a diminué de 57 \$ en raison d'écarts nets favorables de 31 \$ par rapport aux niveaux prévus et de l'ajustement approuvé initial de 26 \$ apporté au compte de stabilisation des tarifs en raison de l'excédent prévu pour l'exercice 2024. Les ajustements au titre de la stabilisation des tarifs sont décrits à la rubrique « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Mouvements du compte de stabilisation des tarifs ».

#### 3. Conventions collectives

Environ 86 % de notre effectif est syndiqué aux termes de huit conventions collectives.

Au cours du premier trimestre de 2024, une nouvelle convention collective avec l'Association des spécialistes de la circulation aérienne du Canada (15 % de notre effectif syndiqué) a été ratifiée, pour la période de cinq ans se terminant le 30 avril 2028. En outre, une décision arbitrale a été rendue concernant le système de classification dans la convention collective conclue avec l'Institut professionnel de la fonction publique du Canada (11 % de notre effectif syndiqué). La décision arbitrale prend effet rétroactivement au 1<sup>er</sup> novembre 2023 et prévoit une nouvelle grille salariale. La nouvelle grille salariale a été ratifiée par les membres en décembre 2023 et les salaires révisés sont en vigueur du 1<sup>er</sup> mai 2023 au 30 avril 2026.

---

<sup>1</sup> Nota : Il y a lieu de se reporter à la rubrique « INTRODUCTION – Mise en garde concernant les informations prospectives » à la page 1.

**NAV CANADA**  
**RAPPORT DE GESTION**  
**PREMIER TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2024**  
(en millions de dollars canadiens)

À la date du présent rapport de gestion, la Société avait des conventions collectives échues avec quatre syndicats représentant 27 % de son effectif syndiqué [1 % avec l'Association des pilotes fédéraux du Canada (l'« APFC ») au 30 avril 2022, 6 % avec l'Association des spécialistes de la navigation aérienne du Canada (l'« ASNAC ») au 30 juin 2023, 14 % avec la Fraternité internationale des ouvriers en électricité (la « FIOE ») au 31 décembre 2023 et 6 % avec l'Alliance de la Fonction publique du Canada (l'« AFPC ») au 31 décembre 2023]. La Société négocie actuellement avec l'APFC, l'ASNAC et la FIOE.

**Faits saillants financiers**

**Résultats d'exploitation**

Trimestres clos les 30 novembre	2023	2022	Variation (\$)
Produits	464 \$	435 \$	29 \$
Charges d'exploitation	381	348	33
Autres (produits) et charges	17	26	(9)
<b>Bénéfice net avant le mouvement net des comptes de report réglementaires</b>	<b>66</b>	61	5
Ajustements au titre de la stabilisation des tarifs :			
Écarts favorables par rapport aux niveaux prévus	(31)	(46)	15
Ajustement approuvé initial <sup>1)</sup>	(26)	(32)	6
	(57)	(78)	21
Autres ajustements aux comptes de report réglementaires :			
Cotisations des membres du personnel aux régimes de retraite	12	12	–
Autres avantages du personnel	(1)	(1)	–
Placement sous forme d'actions privilégiées	(1)	(5)	4
Autres	2	1	1
	12	7	5
Mouvement net des comptes de report réglementaires <sup>2)</sup>	(45)	(71)	26
<b>Bénéfice net (perte nette) après le mouvement net des comptes de report réglementaires</b>	<b>21 \$</b>	(10) \$	31 \$

1) Afin que les résultats d'exploitation atteignent le seuil de rentabilité, après l'application de la comptabilité des activités à tarifs réglementés, le conseil a approuvé un budget pour l'exercice 2024 qui prévoit une réduction du solde débiteur du compte de stabilisation des tarifs en raison d'un excédent prévu de 102 \$ (129 \$ pour l'exercice 2023), qui est apportée au compte de stabilisation des tarifs de manière constante au cours de l'exercice.

2) Se reporter à la rubrique « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Mouvement net des comptes de report réglementaires ».

**NAV CANADA**  
**RAPPORT DE GESTION**  
**PREMIER TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2024**  
(en millions de dollars canadiens)

**Flux de trésorerie**

Trimestres clos les 30 novembre	2023	2022	Variation (\$) <sup>1)</sup>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités suivantes</b>			
Exploitation	135 \$	152 \$	(17) \$
Investissement	(36)	(24)	(12)
Financement	(1)	(126)	125
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, d'investissement et de financement</b>	<b>98</b>	<b>2</b>	<b>96</b>
Incidence du change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>–</b>
<b>Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>99</b>	<b>3</b>	<b>96</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période	<b>586</b>	<b>392</b>	<b>194</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période</b>	<b>685 \$</b>	<b>395 \$</b>	<b>290 \$</b>
<b>Flux de trésorerie disponibles (mesure non conforme aux PCGR) <sup>2)</sup></b>			
Flux de trésorerie liés aux éléments suivants <sup>3)</sup>			
Exploitation	135 \$	152 \$	(17) \$
Dépenses d'investissement	(36)	(24)	(12)
Investissement dans les actifs réglementaires	(3)	(2)	(1)
Subventions publiques reçues	3	2	1
Paiement au titre des obligations locatives	(1)	(1)	–
<b>Flux de trésorerie disponibles</b>	<b>98 \$</b>	<b>127 \$</b>	<b>(29) \$</b>

1) Se reporter à la rubrique « GESTION FINANCIÈRE ET GESTION DU CAPITAL – Flux de trésorerie » pour obtenir une analyse des variations des flux de trésorerie par rapport à ceux de l'exercice précédent.

2) Les flux de trésorerie disponibles sont une mesure financière non conforme aux PCGR (principes comptables généralement reconnus). Les mesures financières non conformes aux PCGR ne sont pas des mesures définies en vertu des normes IFRS de comptabilité et, par conséquent, elles pourraient ne pas être comparables à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs. La Société définit les flux de trésorerie disponibles comme les flux de trésorerie découlant des activités d'exploitation, moins les dépenses d'investissement (déduction faite des subventions publiques reçues), les investissements dans les actifs réglementaires, les placements dans Aireon LLC (« Aireon ») et autres placements sous forme de participations, ainsi que les paiements sur le principal des obligations locatives. La direction accorde de l'importance à cette mesure, car elle permet d'évaluer l'incidence de son programme d'investissement sur les ressources financières de la Société et elle fournit aux utilisateurs un indicateur stable de la capacité de la Société d'honorer ses dettes et de continuer à investir dans le SNA.

3) Se reporter au tableau des flux de trésorerie figurant dans nos états financiers du premier trimestre de l'exercice 2024.



**NAV CANADA**  
**RAPPORT DE GESTION**  
**PREMIER TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2024**  
(en millions de dollars canadiens)

**RÉSULTATS D'EXPLOITATION**

**Produits**

Le tableau ci-dessous présente un sommaire des produits par catégories. La notice annuelle de l'exercice 2023 et les notes afférentes aux états financiers de l'exercice 2023 fournissent davantage de renseignements sur les différentes catégories de nos redevances d'usage.

Trimestres clos les 30 novembre	2023	2022	Variation (\$)
Redevances de survol	230 \$	212 \$	18 \$
Redevances d'aérogare	178	164	14
Redevances quotidiennes/ annuelles/trimestrielles	13	17	(4)
Redevances d'utilisation des services de navigation de l'Atlantique Nord et de communications internationales	32	29	3
<b>Total des redevances d'usage</b>	<b>453</b>	<b>422</b>	<b>31</b>
Autres produits <sup>1)</sup>	11	13	(2)
	<b>464 \$</b>	<b>435 \$</b>	<b>29 \$</b>

<sup>1)</sup> Les autres produits comprennent les contrats de services et de développement, la vente de publications liées à l'aéronautique civile, de même que les autres produits divers.

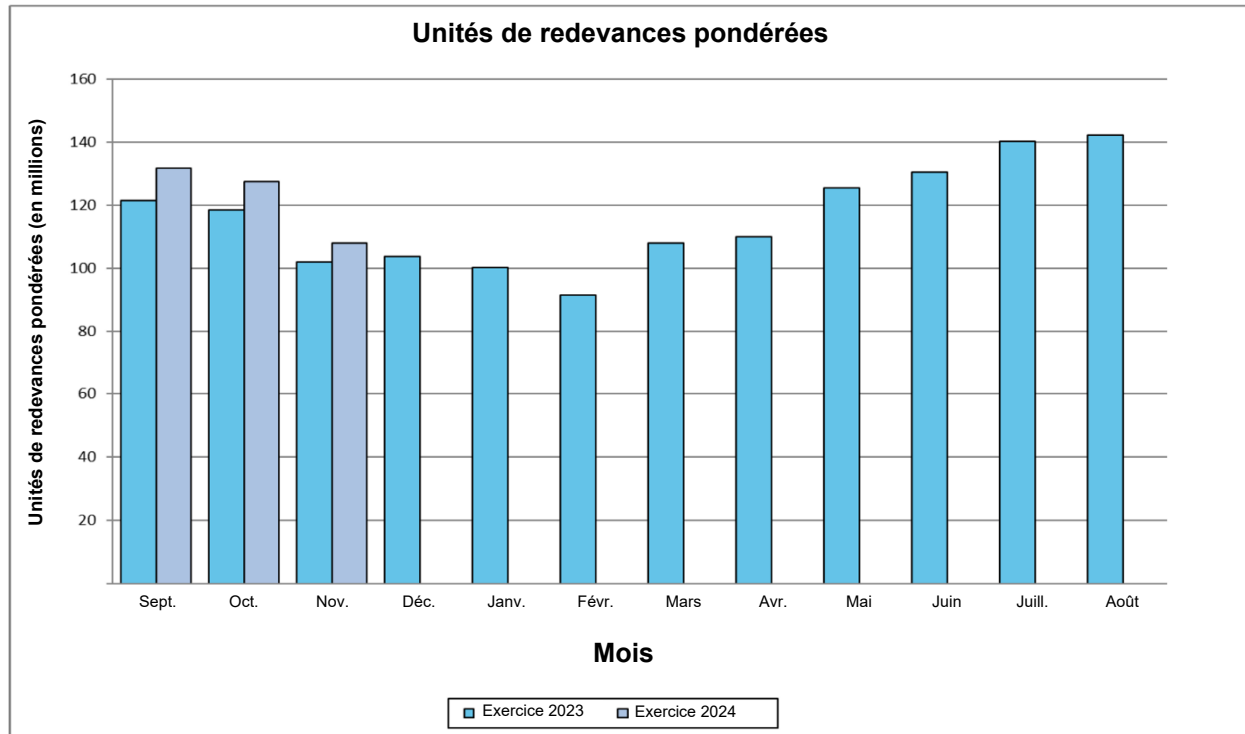
Les produits tirés des redevances d'usage pour le trimestre clos le 30 novembre 2023 ont augmenté de 31 \$ par rapport à ceux de la période correspondante de l'exercice 2023, grâce surtout à l'augmentation des volumes de circulation aérienne.

**NAV CANADA**  
**RAPPORT DE GESTION**  
**PREMIER TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2024**  
**(en millions de dollars canadiens)**

---

**Circulation aérienne**

Comme il est mentionné à la rubrique « INTRODUCTION – Principales questions financières », les volumes de circulation aérienne (calculés en unités de redevances pondérées) ont augmenté de 7,4 % par rapport à la période correspondante de l'exercice 2023, comme le montre le tableau suivant.



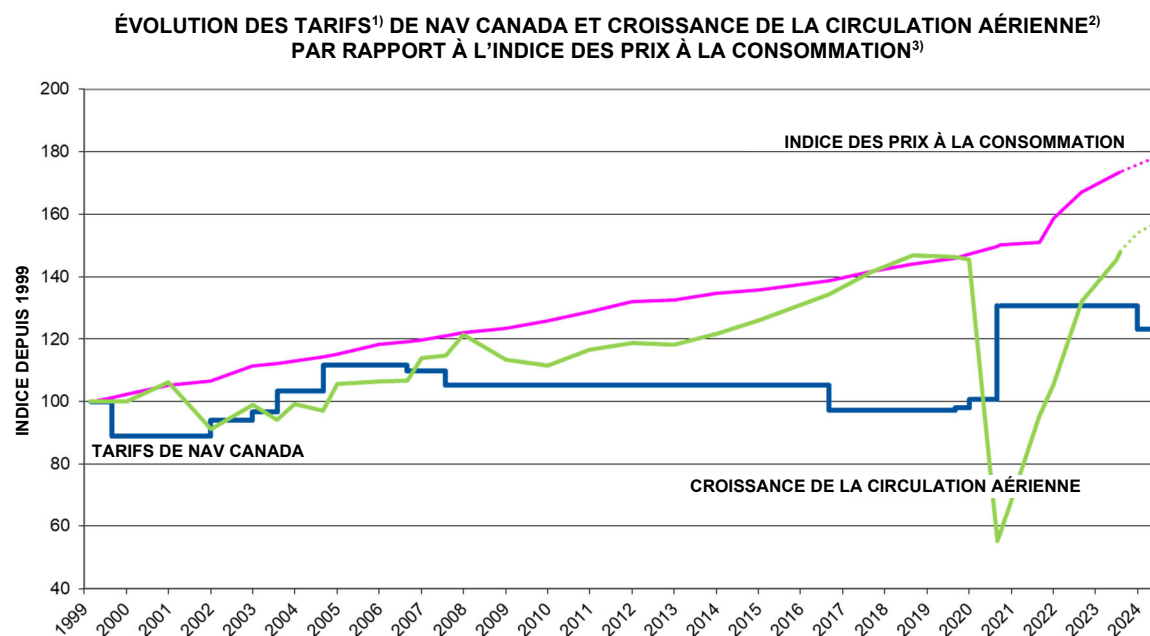
Les volumes futurs de circulation aérienne peuvent être touchés par de nombreux facteurs, notamment les épidémies et les pandémies, le taux de croissance ou de ralentissement de l'économie, les variations de la demande de transport aérien ou de la disposition des voyageurs à utiliser le transport aérien, les niveaux d'utilisation de la capacité des aéronefs, les prix du carburant, les changements apportés aux activités des transporteurs aériens et à leurs façons de faire, les conditions du secteur de l'aviation en général, la concurrence entre les transporteurs aériens, la restructuration et l'insolvabilité de compagnies aériennes, les activités terroristes, l'agitation géopolitique, les interventions gouvernementales, les restrictions de voyage et les fermetures de frontières appliquées au transport par voie aérienne, les changements climatiques et les facteurs environnementaux (y compris les systèmes météorologiques et autres phénomènes et éléments naturels sur lesquels les activités de l'homme ont un effet) et les tendances démographiques.

**Redevances d'usage**

Le 18 décembre 2023, la Société a annoncé une révision de ses redevances d'usage à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, réduisant ainsi ses redevances globales de 5,57 % en moyenne (voir la rubrique « INTRODUCTION – Principales questions financières »). Compte tenu de cette révision, les redevances d'usage en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2024 étaient en moyenne 23,3 % fois plus élevées que celles qui étaient en vigueur après l'instauration complète des redevances en 1999, ce qui est inférieur d'environ 52,5 % à l'évolution cumulée de l'indice des prix à la consommation au cours de la même période.

**NAV CANADA**  
**RAPPORT DE GESTION**  
**PREMIER TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2024**  
(en millions de dollars canadiens)

Le diagramme qui suit illustre l'évolution de la tarification de nos redevances d'usage au fil du temps.



1. Changements moyens depuis la mise en application complète des redevances le 1<sup>er</sup> mars 1999.
2. Croissance de la circulation aérienne – les valeurs de l'indice sur la circulation aérienne reposent sur le calcul des unités de redevances pondérées.
3. Indice des prix à la consommation – source : Banque du Canada et rapport sur la politique monétaire de la Banque du Canada (octobre 2023).

### Charges d'exploitation

Trimestres clos les 30 novembre	2023	2022	Variation (\$)
Salaires et avantages du personnel	<b>273 \$</b>	239 \$	34 \$
Services techniques	<b>41</b>	39	2
Installations et entretien	<b>15</b>	15	–
Amortissements	<b>33</b>	37	(4)
Autres	<b>19</b>	18	1
	<b>381 \$</b>	348 \$	33 \$

Les charges au titre des salaires et avantages du personnel pour le trimestre clos le 30 novembre 2023 ont augmenté de 34 \$ par rapport à celles de la période correspondante de l'exercice 2022, en raison surtout de la hausse des salaires et de l'effectif.

**NAV CANADA**  
**RAPPORT DE GESTION**  
**PREMIER TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2024**  
(en millions de dollars canadiens)

**Autres (produits) et charges**

Trimestres clos les 30 novembre	2023	2022	Variation (\$)
Produits financiers	(11) \$	(6) \$	5 \$
Charges d'intérêts nettes liées aux avantages du personnel	9	10	1
Autres charges financières	20	27	7
Autres	(1)	(5)	(4)
	<u>17 \$</u>	<u>26 \$</u>	<u>9 \$</u>

Les produits financiers ont augmenté de 5 \$ au cours du trimestre clos le 30 novembre 2023 par rapport à ceux de la période correspondante de l'exercice 2023, en raison surtout de l'augmentation des soldes de trésorerie et de la hausse des taux d'intérêt s'appliquant aux soldes de trésorerie portant intérêt.

Les autres charges financières ont diminué de 7 \$ au cours du trimestre clos le 30 novembre 2023 par rapport à celles de la période correspondante de l'exercice 2023. Au cours du premier trimestre de l'exercice 2023, la Société a racheté une partie de ses obligations-recettes et certains de ses billets d'obligation générale, ce qui a entraîné une prime nette de 6 \$.

Les autres profits et pertes ont été défavorables à hauteur de 4 \$ au cours du trimestre clos le 30 novembre 2023 par rapport à ceux de la période correspondante de l'exercice 2023, sous l'effet des fluctuations du taux de change du dollar américain sur le placement de la Société sous forme d'actions privilégiées d'Aireon.

**Mouvements du compte de stabilisation des tarifs**

Notre mécanisme de stabilisation des tarifs et la méthode de comptabilisation utilisée à cette fin sont décrits au début du présent rapport de gestion et dans les notes 1 et 7 afférentes à nos états financiers de l'exercice 2023. Le tableau qui suit présente les mouvements nets du compte de stabilisation des tarifs.

Trimestres clos les 30 novembre	2023	2022	Variation (\$)
<b>Solde débiteur à l'ouverture de la période</b>	<u>(342) \$</u>	<u>(574) \$</u>	<u>232 \$</u>
Écart par rapport aux niveaux prévus			
Produits supérieurs aux prévisions	12	39	(27)
Charges d'exploitation inférieures aux prévisions	19	18	1
Autres (produits) et charges inférieurs (supérieurs) aux prévisions	5	(3)	8
Mouvement net des autres comptes de report réglementaires	(5)	(8)	3
Écarts totaux par rapport aux niveaux prévus	<u>31</u>	<u>46</u>	<u>(15)</u>
Ajustement approuvé initial	<u>26</u>	<u>32</u>	<u>(6)</u>
<b>Mouvement net comptabilisé dans le bénéfice net (la perte nette)</b>	<u>57</u>	<u>78</u>	<u>(21)</u>
<b>Solde débiteur à la clôture de la période</b>	<u>(285) \$</u>	<u>(496) \$</u>	<u>211</u>

**NAV CANADA**  
**RAPPORT DE GESTION**  
**PREMIER TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2024**  
(en millions de dollars canadiens)

Le solde débiteur du compte de stabilisation des tarifs a diminué de 57 \$ au cours du trimestre clos le 30 novembre 2023, ce qui s'explique avant tout par ce qui suit :

- l'ajustement prévu de 26 \$, qui correspond au quart du recouvrement prévu de 102 \$ présenté dans le budget pour l'exercice 2024;
- le fait que les charges d'exploitation se sont situées au-dessous des prévisions, soit 19 \$ de moins, en raison surtout de la baisse des coûts liés aux salaires et aux avantages attribuable principalement à l'effectif inférieur aux prévisions et aux écarts favorables d'un exercice à l'autre en ce qui a trait aux charges liées aux heures supplémentaires, aux déplacements, à la relocalisation et à l'entretien des systèmes;
- le fait que les produits se sont situés au-dessus des prévisions, soit 12 \$ de plus, en raison du niveau plus élevé qu'attendu des volumes de circulation aérienne (augmentation de 7,4 % pour le premier trimestre de l'exercice 2024 comparativement à une augmentation prévue de 6,0 %) et de la hausse des autres produits;
- le fait que les autres (produits) et charges ont été inférieurs aux prévisions, soit 5 \$ de moins, principalement en raison de l'augmentation des produits d'intérêts gagnés sur les soldes de trésorerie portant intérêt;

partiellement compensés par :

- le mouvement net des autres comptes de report réglementaires, qui a été inférieur de 5 \$ aux prévisions, en raison surtout de la baisse du coût des prestations pour services rendus au cours de la période découlant de l'augmentation du taux d'actualisation.

### Mouvement net des comptes de report réglementaires

Le mouvement net des comptes de report réglementaires représente l'ajustement comptable réglementaire, y compris le mécanisme de stabilisation des tarifs, visant à ajuster la comptabilisation de certaines transactions pour tenir compte des périodes au cours desquelles ces transactions seront prises en compte aux fins de l'établissement des tarifs.

Trimestres clos les 30 novembre	2023	2022	Variation (\$)
Compte de stabilisation des tarifs <sup>1)</sup>	(57) \$	(78) \$	21 \$
Autres comptes de report réglementaires			
Cotisations des membres du personnel aux régimes de retraite	12	12	–
Autres avantages du personnel	(1)	(1)	–
Placement sous forme d'actions privilégiées	(1)	(5)	4
Autres	2	1	1
	<u>(45) \$</u>	<u>(71) \$</u>	<u>26 \$</u>

<sup>1)</sup> Le tableau figurant sous la rubrique « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Mouvements du compte de stabilisation des tarifs » plus haut présente les mouvements du compte de stabilisation des tarifs.

La variation du mouvement net du compte de report réglementaire au titre du placement de la Société sous forme d'actions privilégiées a diminué de 4 \$ par rapport à la période correspondante de l'exercice 2023, ce qui s'explique par l'incidence des variations de change occasionnées par la fluctuation de la valeur du dollar canadien par rapport à celle du dollar américain.

**NAV CANADA**  
**RAPPORT DE GESTION**  
**PREMIER TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2024**  
(en millions de dollars canadiens)

**GESTION FINANCIÈRE ET GESTION DU CAPITAL**

Notre rapport de gestion annuel de l'exercice 2023 présente notre façon de gérer notre trésorerie et nos sources de financement. Nous n'avons pas modifié cette approche au cours du trimestre clos le 30 novembre 2023.

**Flux de trésorerie**

Trimestres clos les 30 novembre	2023	2022	Variation (\$)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :</b>			
Exploitation	135 \$	152 \$	(17) \$
Investissement	(36)	(24)	(12)
Financement	(1)	(126)	125
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, d'investissement et de financement</b>	<b>98</b>	<b>2</b>	<b>96</b>
Incidence du change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	1	1	-
<b>Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>99</b>	<b>3</b>	<b>96</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période	586	392	194
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période</b>	<b>685 \$</b>	<b>395 \$</b>	<b>290 \$</b>

Les entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation pour le trimestre clos le 30 novembre 2023 se sont établies à 135 \$, contre 152 \$ pour le trimestre clos le 30 novembre 2022. La baisse des entrées de trésorerie nettes découle essentiellement de la hausse des paiements aux membres du personnel et aux fournisseurs attribuable surtout aux charges liées à la rémunération accrues, y compris les paiements rétroactifs liés aux conventions collectives conclues au cours de l'exercice 2023. La hausse de ces paiements a été contrebalancée en partie par l'augmentation des montants reçus au titre des redevances d'usage attribuable à la hausse des volumes de circulation aérienne, à la hausse des montants reçus au titre des autres produits et des produits d'intérêts, ainsi qu'à la diminution des paiements d'intérêts.

Les sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement pour le trimestre clos le 30 novembre 2023 se sont établies à 36 \$, contre 24 \$ pour le trimestre clos le 30 novembre 2022, en raison de la hausse des dépenses d'investissement.

Les sorties de trésorerie liées aux activités de financement pour le trimestre clos le 30 novembre 2023 se sont établies à 1 \$, en comparaison de 126 \$ pour le trimestre clos le 30 novembre 2022, en raison du rachat partiel par la Société de ses obligations-recettes et de certains de ses billets d'obligation générale au premier trimestre de l'exercice 2023.

**NAV CANADA**  
**RAPPORT DE GESTION**  
**PREMIER TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2024**  
(en millions de dollars canadiens)

**Liquidités et stratégie de financement**

Au 30 novembre 2023, nous disposions de liquidités totales de 1 713 \$ et de facilités de lettres de crédit aux fins des obligations au titre des régimes de retraite de 860 \$, dont une tranche de 56 \$ était inutilisée.

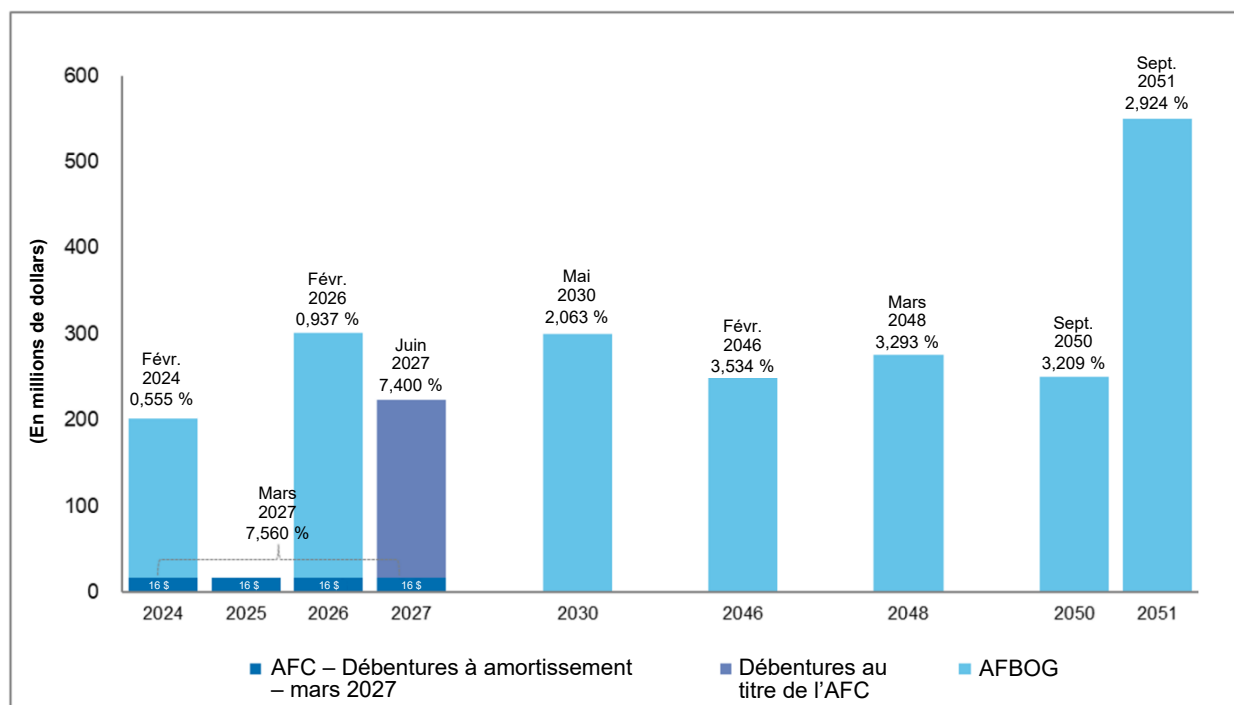
Nous sommes exposés à un risque de refinancement lié à l'échéance de nos obligations et billets, y compris le versement annuel de principal de 16 \$ exigible sur les obligations-recettes à amortissement de série 97-2. Nous atténuons ce risque en nous assurant que nous avons accès à des facilités de crédit consenties d'un montant suffisant pour couvrir nos besoins de refinancement en cas de perturbation temporaire des marchés financiers ou d'accès bloqué aux marchés pour toute raison.

Le tableau qui suit présente les éléments de notre dette à long terme, de nos liquidités et de nos placements.

	30 novembre 2023	31 août 2023
<b>DETTE À LONG TERME</b>		
<b>Obligations et billets à payer</b>		
Aux termes de l'AFC	270 \$	270 \$
Aux termes de l'AFBOG	2 095	2 095
	<u>2 365</u>	<u>2 365</u>
Ajustements visant à tenir compte des frais de financement différés	(10)	(11)
<b>Total des obligations et des billets à payer</b>	<u>2 355</u>	<u>2 354</u>
Moins la partie courante de la dette à long terme	(201)	(201)
<b>Total de la dette à long terme</b>	<u>2 154 \$</u>	<u>2 153 \$</u>
<b>LIQUIDITÉS</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	685 \$	586 \$
Placements à court terme	100	99
Fonds de réserve pour le service de la dette	78	77
Capacité d'emprunt consentie inutilisée	850	849
<b>Total des liquidités</b>	<u>1 713 \$</u>	<u>1 611 \$</u>

**NAV CANADA**  
**RAPPORT DE GESTION**  
**PREMIER TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2024**  
(en millions de dollars canadiens)

Le graphique qui suit présente notre profil d'échéances de la dette.



La Société dispose d'une facilité de crédit renouvelable auprès d'un consortium d'institutions financières canadiennes de même que de facilités de lettres de crédit distinctes aux fins de la capitalisation des régimes de retraite. Les facilités de crédit étaient utilisées comme suit.

Au 30 novembre	2023
<b>Facilités de crédit à des fins générales :</b>	
Facilité de crédit conclue avec un consortium d'institutions financières canadiennes – tranche non utilisée <sup>1), 2)</sup>	<b>850 \$</b>
Moins : les sommes affectées au fonds de réserve pour l'exploitation et l'entretien <sup>3)</sup>	<b>(335)</b>
<b>Fonds pouvant être utilisés sans restriction</b>	<b>515 \$</b>
<b>Facilités de crédit aux fins des obligations au titre des régimes de retraite</b>	
Facilités de lettres de crédit aux fins des obligations au titre des régimes de retraite <sup>4)</sup>	<b>860 \$</b>
Moins : les lettres de crédit en cours aux fins des obligations au titre des régimes de retraite <sup>4)</sup>	<b>(804)</b>
<b>Facilités de lettre de crédit consenties inutilisées</b>	<b>56 \$</b>

<sup>1)</sup> La facilité de crédit de la Société consentie par un consortium d'institutions financières canadiennes est constituée de deux tranches de montants égaux échéant le 26 mars 2026 et le 26 mars 2028, respectivement. La convention relative à la facilité de crédit prévoit des emprunts à divers taux d'intérêt fondés sur certains taux de référence, plus précisément le taux préférentiel et le taux des acceptations bancaires au Canada, ainsi que sur la cote de crédit de la Société au moment du prélèvement. La Société est tenue de payer des commissions d'engagement qui sont tributaires de sa cote de crédit. Au 30 novembre 2023, la Société respectait les clauses restrictives de la facilité de crédit.

<sup>2)</sup> Une attribution de 25 \$ auprès d'une institution financière canadienne a été effectuée aux termes de la facilité de crédit consentie de 850 \$.



**NAV CANADA**  
**RAPPORT DE GESTION**  
**PREMIER TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2024**  
(en millions de dollars canadiens)

- 3) Le fonds de réserve pour l'exploitation et l'entretien peut servir à régler les charges d'exploitation et d'entretien, au besoin.
- 4) Les facilités de lettres de crédit aux fins des obligations au titre des régimes de retraite comportent quatre facilités auprès d'institutions financières canadiennes. Au cours du trimestre clos le 30 novembre 2023, les quatre facilités de crédit ont toutes été prorogées, de sorte qu'un montant de 450 \$ viendra à échéance le 31 décembre 2024 et qu'un montant de 410 \$ viendra à échéance le 31 décembre 2025, à moins que ces facilités de crédit ne soient encore prorogées. Au 30 novembre 2023, une somme de 766 \$ (751 \$ au 31 août 2023) avait été prélevée aux fins de capitalisation du déficit de solvabilité du régime de retraite agréé et une somme de 38 \$ (38 \$ au 31 août 2023) avait été prélevée aux fins des ententes de retraite supplémentaire.

### Obligations contractuelles et engagements

Les renseignements suivants à l'égard de nos obligations contractuelles et autres engagements résument certaines des exigences liées à la situation de trésorerie et aux sources de financement qui nous incombent.

#### Obligations contractuelles

Le tableau ci-dessous présente une répartition des obligations contractuelles au 30 novembre 2023 et pour les cinq prochains exercices et par la suite. Le total des obligations contractuelles exclut les engagements relatifs à des biens et des services dans le cours normal des activités.

	Paiements restants – pour les exercices qui seront clos les 31 août						Par la suite
	Total	2024	2025	2026	2027	2028	
Dette à long terme (y compris la partie courante) <sup>1), 2)</sup>	<b>2 365 \$</b>	201 \$	16 \$	301 \$	222 \$	– \$	1 625 \$
Paiements d'intérêts <sup>2)</sup>	<b>1 205</b>	48	70	67	65	48	907
Engagements en capital <sup>3)</sup>	<b>180</b>	90	48	20	7	5	10
Obligation locative	<b>56</b>	2	3	3	3	3	42
Prêt consenti à une partie liée <sup>4)</sup>	–	–	–	–	–	–	–
<b>Total des obligations contractuelles</b>	<b>3 806 \$</b>	<b>341 \$</b>	<b>137 \$</b>	<b>391 \$</b>	<b>297 \$</b>	<b>56 \$</b>	<b>2 584 \$</b>

- 1) Les paiements représentent un principal de 2 365 \$. La Société peut choisir de rembourser une partie de ces emprunts avec les liquidités disponibles ou d'augmenter la taille d'un refinancement pour générer des liquidités additionnelles ou à d'autres fins, ou encore d'également racheter intégralement ou en partie une émission avant son échéance prévue.
- 2) De plus amples renseignements sur les taux d'intérêt et les dates d'échéance de la dette à long terme sont présentés à la note 13 afférente aux états financiers de l'exercice 2023.
- 3) La Société a des engagements en vue de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles qui s'élevaient à 180 \$ au 30 novembre 2023 (151 \$ au 31 août 2023).
- 4) Au cours du trimestre clos le 30 novembre 2023, l'entente que la Société a conclue avec Aireon en vue de fournir à cette dernière un prêt subordonné a été résiliée au même moment que la facilité de crédit de premier rang. À titre de condition à la mise en place d'une nouvelle facilité de crédit de premier rang, après le 30 novembre 2023, la Société a conclu une nouvelle entente avec Aireon en vue de fournir à celle-ci un prêt subordonné d'un montant d'au plus 15 \$ CA (11 \$ US) jusqu'au 10 octobre 2028 ou jusqu'à la date à laquelle la facilité de crédit de premier rang sera remboursée en entier et annulée ou sera refinancée, selon la première de ces éventualités.

**NAV CANADA**  
**RAPPORT DE GESTION**  
**PREMIER TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2024**  
(en millions de dollars canadiens)

Les lettres de crédit de la Société sont analysées à la rubrique « GESTION FINANCIÈRE ET GESTION DU CAPITAL – Liquidités et stratégie de financement ».

### Gestion du capital

La Société considère que le capital équivaut à la somme de sa dette à long terme contractée par émission de titres, de ses résultats non distribués et du cumul des autres éléments du résultat global, ainsi que de ses comptes de report réglementaires et des soldes de certains de ses régimes d'avantages du personnel, comme l'illustre le tableau ci-après. Cette définition du capital est celle à laquelle la direction a recours, et elle peut ne pas être comparable à des mesures analogues présentées par d'autres sociétés. L'approche et les objectifs de la direction en matière de gestion du capital sont les mêmes que ceux décrits dans le rapport de gestion annuel de l'exercice 2023 de la Société.

	30 novembre 2023	31 août 2023
<b>Obligations et billets à payer</b>	<b>2 355 \$</b>	2 354 \$
<b>Capitaux propres</b>		
Résultats non distribués	49	28
<b>Comptes de report réglementaires</b>		
Soldes débiteurs	(1 169)	(1 213)
Soldes créditeurs	362	361
<b>Avantages du personnel</b>		
Actif au titre des prestations d'invalidité de longue durée	(4)	(4)
Passif au titre des avantages liés aux régimes de retraite capitalisés	388	376
Passif au titre des congés de maladie cumulatifs	15	15
<b>Total du capital</b>	<b>1 996 \$</b>	1 917 \$

### Gestion des risques financiers

La Société est exposée à plusieurs risques, y compris le risque de taux d'intérêt, le risque de change, le risque lié aux prix, le risque de crédit et le risque de liquidité, du fait qu'elle détient des instruments financiers. Se reporter à la note 16 afférente aux états financiers de l'exercice 2023 pour obtenir de l'information sur nos instruments financiers, y compris sur l'exposition à chacun de ces risques et sur la façon dont nous les gérons, de même que sur nos analyses de sensibilité. Pour de plus amples renseignements sur le risque de liquidité, se reporter à la rubrique « GESTION FINANCIÈRE ET GESTION DU CAPITAL – Liquidités et stratégie de financement ».

Les risques suivants peuvent également avoir une incidence sur la trésorerie et les ressources en capital de la Société.

### Volumes de circulation aérienne

Notre risque lié à la circulation aérienne et notre stratégie d'atténuation de ce risque n'ont pas changé par rapport à ceux présentés dans notre rapport de gestion annuel de l'exercice 2023.

**NAV CANADA**  
**RAPPORT DE GESTION**  
**PREMIER TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2024**  
**(en millions de dollars canadiens)**

---

### Couverture d'assurance

Notre programme d'assurance-responsabilité pour l'aviation a été renouvelé le 15 novembre 2023. Cette police d'assurance fournit une vaste couverture quant à nos responsabilités envers des tiers en ce qui a trait au SNA. La Société est aussi couverte par d'autres types de polices d'assurance que la direction juge appropriées compte tenu de la nature de nos activités. Cette assurance n'entraîne pas de coûts considérables pour la Société.

La Société est tenue par contrat d'indemniser le gouvernement du Canada à l'égard de toute perte qu'il subirait ou qui lui serait réclamée, et qui est couverte par l'assurance responsabilité applicable à l'aviation de la Société.

### Procédures judiciaires

La Société est partie à certaines procédures judiciaires dans le cours normal de ses activités. La direction ne prévoit pas que l'issue de l'une ou l'autre de ces procédures aura une incidence négative importante sur la situation financière consolidée de la Société ni sur ses résultats d'exploitation consolidés.

### Cotes de crédit

Les cotes de crédit et les perspectives suivantes ont été attribuées aux titres d'emprunt de la Société.

Agences de notation	Titres de premier rang	Billets d'obligation générale	Perspective
Moody's Investors Service (« Moody's »)	Aa2	Aa2	Stable
Standard & Poor's (« S&P »)	AA	AA-	Stable

Le 16 octobre 2023, S&P a rehaussé la cote des titres de créance à long terme et des titres de créance de premier rang garantis de la Société pour la faire passer de « AA- » à « AA », ainsi que la cote des titres de créance de premier rang subordonnés pour la faire passer de « A+ » à « AA- », avec une perspective stable. La perspective stable reflète les prévisions de S&P à l'effet que la croissance actuelle de la circulation aérienne soutiendra la progression des produits et permettra à la Société de présenter de solides paramètres financiers au cours des deux prochaines années.

**NAV CANADA**  
**RAPPORT DE GESTION**  
**PREMIER TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2024**  
(en millions de dollars canadiens)

**RÉSULTATS TRIMESTRIELS**

**Informations financières trimestrielles (non audité)**

	Trimestres clos les			
	T1 30 novembre 2023	T4 31 août 2023	T3 31 mai 2023	T2 28 février 2023
Produits	464 \$	519 \$	436 \$	388 \$
Charges d'exploitation	381	388	386	371
Autres (produits) et charges	17	54	24	20
<b>Bénéfice net (perte nette) avant le mouvement net des comptes de report réglementaires</b>	<b>66</b>	<b>77</b>	<b>26</b>	<b>(3)</b>
Mouvement net des comptes de report réglementaires				
Ajustements au titre de la stabilisation des tarifs	(57)	(72)	(48)	(34)
Autres ajustements aux comptes de report réglementaires	12	54	9	1
	(45)	(18)	(39)	(33)
<b>Bénéfice net (perte nette) après le mouvement net des comptes de report réglementaires</b>	<b>21 \$</b>	<b>59 \$</b>	<b>(13) \$</b>	<b>(36) \$</b>

	Trimestres clos les			
	T1 30 novembre 2022	T4 31 août 2022	T3 31 mai 2022	T2 28 février 2022
Produits	435 \$	468 \$	381 \$	313 \$
Charges d'exploitation	348	368	361	350
Autres (produits) et charges	26	102	28	29
	61	(2)	(8)	(66)
Recouvrement d'impôt sur le résultat	–	(13)	–	–
<b>Bénéfice net (perte nette) avant le mouvement net des comptes de report réglementaires</b>	<b>61</b>	<b>11</b>	<b>(8)</b>	<b>(66)</b>
Mouvement net des comptes de report réglementaires				
Ajustements au titre de la stabilisation des tarifs	(78)	(8)	(20)	5
Autres ajustements aux comptes de report réglementaires	7	90	23	30
	(71)	82	3	35
<b>Bénéfice net (perte nette) après le mouvement net des comptes de report réglementaires</b>	<b>(10) \$</b>	<b>93 \$</b>	<b>(5) \$</b>	<b>(31) \$</b>

**NAV CANADA**  
**RAPPORT DE GESTION**  
**PREMIER TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2024**  
(en millions de dollars canadiens)

**INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES**

**Couverture par le bénéfice et les flux de trésorerie**

Le ratio de couverture par le bénéfice et le ratio de couverture par les flux de trésorerie sont des ratios financiers non conformes aux PCGR et n'ont pas de définition normalisée prescrite par les normes IFRS de comptabilité. Le ratio de couverture par le bénéfice et le ratio de couverture par les flux de trésorerie sont présentés aux termes du Règlement 44-102 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus préalable des Autorités canadiennes en valeurs mobilières. La Société calcule le ratio de couverture par le bénéfice en se fondant sur le bénéfice avant intérêts sur les passifs financiers au coût amorti (charges d'intérêts) divisé par les charges d'intérêts. Le ratio de couverture par les flux de trésorerie correspond au bénéfice (après la stabilisation des tarifs) avant les charges d'intérêts et les amortissements divisé par les charges d'intérêts. En vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), NAV CANADA, à l'exclusion de ses filiales, n'est pas assujettie à l'impôt sur le revenu et, en conséquence, aucune déduction n'a été faite au titre de l'impôt sur le revenu. Après l'application de la comptabilité des activités à tarifs réglementés, la charge d'impôt sur le résultat liée à nos filiales assujetties à l'impôt est négligeable.

Au cours d'un exercice, les produits trimestriels tirés des redevances d'usage refléteront les fluctuations saisonnières et les autres variations que subit le secteur du transport aérien et, par conséquent, nos résultats nets varieront d'un trimestre à l'autre. Notre mandat stipule que nous devons atteindre essentiellement le seuil de rentabilité au point de vue financier, après application de la comptabilité des activités à tarifs réglementés, de sorte que le ratio prévu de couverture par le bénéfice, qui correspond au bénéfice avant les intérêts divisé par les charges d'intérêts, doit se rapprocher de 1:1. Toutefois, en raison du caractère saisonnier de nos activités, nos produits peuvent entraîner un ratio de couverture par le bénéfice inférieur à 1:1 pour toute période intermédiaire.

Le tableau ci-dessous présente des informations sur le ratio de couverture par le bénéfice et le ratio de couverture par les flux de trésorerie de la Société.

Périodes de douze mois closes les 30 novembre	2023	2022
Bénéfice net	31 \$	47 \$
Charges d'intérêts	79	90
<b>Bénéfice consolidé<sup>1)</sup> avant les intérêts</b>	<b>110 \$</b>	<b>137 \$</b>
Dotations aux amortissements	140 \$	144 \$
<b>Bénéfice consolidé<sup>1)</sup> avant les intérêts et l'amortissement</b>	<b>250 \$</b>	<b>281 \$</b>
Ratio de couverture par le bénéfice	<b>1,39</b>	1,52
Ratio de couverture par les flux de trésorerie	<b>3,16</b>	3,12

<sup>1)</sup> Le bénéfice consolidé est présenté après la stabilisation des tarifs.

**Transactions avec des parties liées**

Les parties liées de la Société comprennent les principaux dirigeants, les filiales, les entreprises associées ainsi que le régime de retraite agréé destiné aux membres du personnel. Les transactions conclues avec ces parties liées ne diffèrent pas sensiblement de celles présentées dans le rapport de gestion annuel de l'exercice 2023.

**NAV CANADA**  
**RAPPORT DE GESTION**  
**PREMIER TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2024**  
**(en millions de dollars canadiens)**

---

### **Méthodes comptables**

Les principales méthodes comptables appliquées dans les états financiers du premier trimestre de l'exercice 2024 figurent à la note 3 afférente aux états financiers de l'exercice 2023.

Les normes suivantes ont été adoptées par la Société en date du 1<sup>er</sup> septembre 2023 :

#### *IAS 1 : informations à fournir sur les méthodes comptables*

En février 2021, l'IASB a publié le bulletin « Informations à fournir sur les méthodes comptables » (modifications de l'IAS 1 et de l'énoncé de pratiques en IFRS 2), qui contient des modifications visant à aider les préparateurs à sélectionner les méthodes comptables à présenter dans leurs états financiers. Les modifications aux informations à fournir sur les méthodes comptables de la Société seront reflétées dans les états financiers annuels de l'exercice 2024.

#### *IAS 8 : définition des estimations comptables*

En février 2021, l'IASB a modifié l'IAS 8, *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs*, afin d'établir une nouvelle définition des « estimations comptables » remplaçant la définition de « changement d'estimation comptable » et de fournir des précisions visant à aider les entités à faire la distinction entre les modifications de méthodes comptables et les modifications d'estimations comptables. Cette distinction est importante, puisque les modifications de méthodes comptables doivent être appliquées de façon rétrospective tandis que les modifications d'estimations comptables doivent être appliquées de façon prospective. La Société a adopté la modification en date du 1<sup>er</sup> septembre 2023 et a déterminé que cette dernière n'avait aucune incidence sur ses états financiers.

### **Principales estimations comptables et jugements**

L'établissement des états financiers du premier trimestre de l'exercice 2024 exige que la direction ait recours à son jugement et fasse des estimations à l'égard d'événements futurs.

Les estimations et les jugements sont continuellement évalués et ils sont fondés sur l'expérience antérieure et d'autres facteurs, y compris les attentes quant aux événements futurs jugés raisonnables selon les circonstances. Les estimations comptables, par définition, correspondent rarement aux résultats réels.

Les jugements critiques et les principales sources d'incertitude à l'égard des estimations sont présentés à la note 2 d) afférente aux états financiers de l'exercice 2023.

Les principales estimations comptables et les jugements significatifs formulés lors de l'établissement des états financiers du premier trimestre de l'exercice 2024 de la Société sont conformes à ceux qui ont été formulés lors de l'établissement de nos états financiers consolidés de l'exercice 2023 et qui sont décrits dans le rapport de gestion annuel de l'exercice 2023.

### **CONTRÔLES INTERNES ET PROCÉDURES**

Aucun changement n'est survenu dans le contrôle interne à l'égard de l'information financière (le « CIIF ») de la Société au cours du trimestre clos le 30 novembre 2023 qui a eu ou dont on peut raisonnablement penser qu'il aura une incidence importante sur le CIIF de la Société.